

HARCELEMENTS ENTRE ELEVES

Structure et dynamique du phénomène

stratégies de prévention et de résolution des cas

Bertrand GARDETTE

*Association pour la Prévention des phénomènes de Harcèlement
Entre Elèves*

NAMUR, 12 novembre 2015

(Une) définition du harcèlement

- Le harcèlement est une série de petites agressions, physiques ou psychologiques, perpétrées, sur la durée, par un ou plusieurs agresseurs à l'encontre d'un camarade qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis.

Le harcèlement : comment ça marche ?

- Une carte d'identité relativement consensuelle qui retient :
- La répétition, sur la durée, de micro-agressions
- Le caractère inégalitaire et inéquitable du rapport de force
- Un décalage entre motifs explicites de l'agression et motivations profondes du harceleur

Le harcèlement : pourquoi ça marche ?

- Une carte d'identité faiblement opératoire qui ignore la dynamique du phénomène.
- La loi du silence
- La résignation de la victime
- Le parasitage des signaux de communication traditionnels (victime, agresseurs, témoins)
- L'invisible visibilité
- La place du rire
- Le processus de surenchère
- La constante triangulaire

Les obstacles au traitement du harcèlement dans la relation triangulaire

Les pairs :

- Positionnement hétérogène des membres du groupe,
- Interprétation faussée des messages des protagonistes,
- Peur des représailles : rhétorique de la « balance »,
- Complicités involontaires,

La victime :

- Peur des représailles,
- Sentiment de honte, culpabilisation
- Résignation, isolement
- Volonté sacrificielle de protection
- Pas de confiance envers les adultes

Les agresseurs :

- Rejet de la faute sur la victime
- Conscience de la furtivité de son agression > sentiment d'impunité
- Illusion d'une plus value en terme de popularité ou de notoriété

Les obstacles à la prise en compte du harcèlement chez les professionnels du système éducatif

- Dans le système éducatif français :
 - Séparation des temps et des espaces de travail
 - Cloisonnement des statuts professionnels et des prérogatives éducatives
 - Difficultés d'identification du phénomène et de repérage des attitudes
 - Des réactions maladroites voire inappropriées
 - Un défaut de communication sur les méthodologies de traitement des cas de harcèlement.

Casser la dynamique du harcèlement

- La détection précoce, enjeu fondamental
- Partager les observations (personnels)
- Casser la dynamique du harcèlement
 - Reconnaître le statut de victime à l'élève harcelé
 - Opposer la parole à la loi du silence
 - Amener les témoins à intervenir
 - Faire basculer les pairs du côté de la victime
 - Développer le sens de l'empathie
 - En finir avec l'argument de la « balance »
 - Ne pas stigmatiser l'agresseur. L'impliquer dans le processus de résolution du cas. Assurer son suivi

Le harceleur : un profil moins rutilant qu'il n'y paraît

Catégorie :	Population totale :	Harcelés :	Harceleurs :
Sentiment d'insécurité :	19%	38%	25%
Opinion négative sur le collègue :	11%	26%	14%
Opinion négative sur la classe :	10%	25%	17%
Opinion sur sa scolarité : Bon élève	36%	30%	21%
Opinion sur sa scolarité : Elève en difficulté	10%	15%	16%
Faible sociabilité :	7%	17%	6%

Le socle minimal d'une politique de prévention du harcèlement...

Proscrire le harcèlement : inscrire sa prohibition dans le règlement intérieur de l'établissement

Sensibiliser les classes entrantes : 6^{ème} et seconde (module de 2h)

Former les délégués élèves, auxiliaires de la prévention

Mise en place d'un groupe de travail (ambassadeurs)

Former les personnels : enseignants, personnels de santé, AED, agents :

- Repérer les élèves isolés et les plaintes « anodines »

- Penser la dynamique de classe et les relations entre élèves hors classe sous l'angle du harcèlement

- Partager les observations, traiter efficacement les informations

- Eviter les complicités involontaires

- Intégrer la problématique du harcèlement dans les disciplines

Informers les parents d'élèves

... à l'épreuve des contraintes de l'institution scolaire

- Les politiques ministérielles de prévention, aussi volontaristes soient-elles, se heurtent à la réalité de l'organisation et du temps scolaires
- Le traitement de chaque cas de harcèlement nécessite de 6 à 8 heures de travail (de la détection à l'assurance de la neutralisation)
- Un collège de 600 élèves affichant un taux de 7% de harcèlement (42 collégiens) et qui mettrait en place une politique de prévention consacrerait :
 - 336 heures au traitement des cas,
 - 55 heures aux dispositifs minimaux de prévention
 - Soit 390 heures sur l'année scolaire
- Dans le cas d'un taux de harcèlement à 10% et de la mise en place d'une politique d'établissement ambitieuse (+enquête et groupe de travail : 80 heures de plus) le même établissement consacrerait :
 - 480 heures au traitement des cas,
 - 80 heures aux dispositifs minimaux de prévention
 - Soit 560 heures sur l'année scolaire
- Combien d'établissements sont en mesure d'investir autant de temps scolaire dans la lutte contre le harcèlement ?